

- VILLE de VALOGNES -

Séance Ordinaire du Conseil Municipal du 8 décembre 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, le HUIT du mois de DECEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS (*jusqu'à 20 h 10*), M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoints au Maire,
M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Gérard BREBANT, Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, Sylvie BECHET, Jocelyne MANCEAU, Melle Julie JEAN, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIEVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, M. Didier GOUJON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Mme Patricia THOMAS, Adjointe au Maire (pouvoir à Mme GOLSE) (*à partir de 20 h 10*), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. COQUELIN), M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme THOMAS jusqu'à 20 h 10), Mme Patricia PILLET, Conseillère Municipale, (pouvoir à M. BESSELIEVRE)

Melle Julie JEAN a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 01/12/2008
Date d'affichage : 01/12/2008
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 26 puis 25
Nbre de Conseillers votants : 29 puis 28

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Extension de l'Espace d'Activités d'Armanville

- **Réalisation par le Syndicat Mixte du Cotentin d'un Parc d'Activités Economiques Structurant (PAES) – Passation d'une convention**

Le Syndicat Mixte du Cotentin a décidé la réalisation d'un réseau de Parcs d'Activités Économiques Structurants (PAES) sur le Pays du Cotentin, réseau s'inscrivant dans l'objectif de mutualisation des moyens pour assurer le développement économique du territoire cotentinois.

Cette volonté syndicale de mutualisation s'est traduite par :

- une participation financière importante de la Communauté de Communes de la Hague au fonctionnement et aux investissements réalisés par le Syndicat Mixte du Cotentin,
- un soutien du Conseil Général du Département de la MANCHE aux actions menées sur le territoire du Cotentin,
- un engagement de la Communauté de Communes des Pieux de transférer une partie des recettes de la taxe professionnelle de l'EPR au Pays du Cotentin.

Si le Secteur d'Activités d'Armanville n'avait pas été retenu initialement, il s'est avéré suite à une réunion qui s'est tenue, le 25 septembre 2008, à Saint-Lô avec les Représentants du Conseil Général, du Syndicat Mixte du Cotentin, de la Communauté de Communes du Bocage Valognais et de la Ville de Valognes, que la réalisation d'un PAES était envisageable sur la réserve foncière constituée par la Collectivité.

La volonté commune du Conseil Général et du Syndicat Mixte de faire bénéficier Armanville de cette mutualisation s'explique par :

- la réalisation du Grand Chantier EPR et la possibilité de mobiliser à ce titre, des fonds anticipés pour le financement d'aménagements économiques structurants,
- les difficultés rencontrées par le Syndicat Mixte pour maîtriser rapidement le foncier sur les parcs d'activités initialement retenus comme prioritaires,
- l'attrait de l'Espace d'Armanville qui dispose sur Valognes de plusieurs atouts pour répondre à court terme, aux besoins de futurs investisseurs en mobilisant les acteurs économiques concernés et en particulier, attractivité renforcée par la possibilité de créer un réseau ferré à partir de la voie Paris - Cherbourg.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la passation selon les conditions présentées d'une convention tripartite pour l'extension de l'Espace d'Activités d'Armanville avec la réalisation par le Syndicat Mixte du Cotentin d'un Parc d'Activités Economiques Structurant portant sur une première tranche opérationnelle d'environ 20 hectares,
- **DÉCIDE** de céder directement en 2009 au Syndicat Mixte du Cotentin ou par voie de portage foncier, les parcelles de terrain constituant cette première tranche à prélever sur la réserve foncière constituée par la Ville de Valognes, cession à intervenir au prix fixé par le Service des Domaines.

• Réalisation par la Communauté de Communes du Bocage Valognais d'un Parc d'Activités Economiques « Le Bois de la Coudre » - Cession de parcelles de terrain et passation d'une convention de mutualisation

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Étude, création et aménagement de nouvelles zones industrielles, artisanales et commerciales », le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 28 avril dernier, a donné son accord à l'aménagement d'environ 5 hectares sur VALOGNES.

Pour permettre cet aménagement dans la continuité de l'espace économique actuel, Monsieur le Maire propose de vendre à la Communauté de Communauté du Bocage Valognais des terrains d'une superficie de 54 000 m² environ, sis Espace d'Activités d'Armanville - Secteur du Bois de la Coudre, à prélever dans les parcelles cadastrées section ZD n°11 et 12.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la cession à la Communauté de Communes du Bocage Valognais, des parcelles, d'une superficie de 54 000 m² environ, cadastrées section ZD 11p et 12p, pour la réalisation d'un Parc d'Activités Économiques « Le Bois de la Coudre ».

D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence partagée, compte tenu du savoir-faire de la Cellule de développement économique de la Ville de Valognes, il a été convenu entre les deux parties, une mise à disposition ponctuelle de service pour rationaliser les moyens mais également pour réaliser des économies d'échelle.

La Ville de Valognes, ne disposant plus actuellement que d'environ deux hectares sur le Secteur de Prêmesnil, cette mise en commun des moyens permettra de commercialiser plus rapidement de nouveaux terrains et ainsi éviter une rupture de l'offre sans remettre en cause l'aménagement global du site de Valognes, le secteur retenu étant limité et positionné dans la continuité de l'espace économique actuel.

Après examen par sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la passation, avec la Communauté de Communes du Bocage Valognais, à compter du 2 mai 2008, d'une convention de mutualisation des moyens nécessaires, pour assister cet EPCI dans le cadre de l'exercice de la compétence « Étude, création et aménagement de nouvelles zones industrielles, artisanales et commerciales », pour l'aménagement du Parc d'Activités Économiques « Le Bois de la Coudre » s'intégrant dans l'extension de l'Espace d'Activités d'Armanville.

2. Communauté de Communes du Bocage Valognais

- **Implantation de la future Maison des Services Publics sous maîtrise d'ouvrage de la C.C.B.V. – Cession du Foncier**

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 25 novembre 2008, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions, **AUTORISE** la cession à la Communauté de Communes du Bocage Valognais, de la parcelle cadastrée section AL n° 509 d'une superficie de 4.372 m², située 22 rue de Poterie, acquise par la Ville le 15 mars 2001, en vue de la construction de la **Maison des Services**, selon l'estimation du Service des Domaines.

- **Modification des statuts**

Le Conseil Communautaire, réuni le 29 septembre 2008, a approuvé, après amendement, la nouvelle rédaction proposée des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais.

Le projet de nouvelle rédaction des statuts, adopté par les Élus Communautaires de Valognes, répond aux objectifs suivants :

- Simplifier, pour une meilleure compréhension, les statuts en :
 - précisant des compétences afin d'éviter des interprétations erronées ou des situations de blocage,
 - définissant l'intérêt communautaire,
 - simplifiant certaines rédactions,
 - évitant de rappeler des textes ou des éléments imposés par la loi ou repris dans les statuts,
- Adapter les compétences aux besoins en abandonnant des compétences non exercées dont l'intérêt relève plus d'une échelle communale,
- Élargir le Bureau pour permettre une meilleure représentativité des communes tout en conservant un équilibre général.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions, **APPROUVE** la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais.

- **Désignation d'un Représentant du Conseil Municipal au sein de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées**

Lors de sa réunion du 29 septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Valognais a créé la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées, Commission regroupant trois collèges : élus, personnes handicapées et usagers.

Monsieur Alain DUFOUR, Vice-président de la C.C.B.V. en charge du « développement des services d'accueil à la population et équipements publics de proximité », a été nommé représentant de la Communauté de Communes à cette Commission, le Président étant membre de droit. Il a été décidé également que chaque Commune membre de cet EPCI désigne un représentant pour siéger au sein de cette commission.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie LOSIO, Adjoint au Maire, pour représenter la Ville à la Commission Intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.

3. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Valognes -

- **Modification des statuts**
- **Désignation d'un délégué suppléant**

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Valognes a décidé lors de sa séance du 29 septembre 2008 d'accepter le projet de modification de l'article 5 des statuts du S.I.A.E.P. qui consiste à ajouter la phrase suivante : « *Chaque commune membre du S.I.A.E.P. de la Région de Valognes désigne un délégué suppléant, avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.* »

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts du S.I.A.E.P. de la Région de Valognes,
- et à **DESIGNE** Madame Ghyslaine DENNEBOUY, déléguée suppléante.

4. Cessions et acquisition

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** aux cessions suivantes :

- Cession à la Fondation du Bon Sauveur, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 8.700 m² environ, à prélever dans les parcelles cadastrées section ZD n°115 et 131, située sur l'Espace d'Activités Economiques - Secteur de Prémésnil, en bordure de la Route de Sottevast, derrière la cuisine centrale de la Fondation, afin d'y implanter une nouvelle blanchisserie en remplacement de l'actuelle installation sise à Picauville.
- Cession à la SCI ACRB (en cours de constitution), d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.400 m² environ, à prélever dans la parcelle cadastrée section ZD n°40, située sur l'Espace d'Activités Economiques - Secteur de Prémésnil, afin d'y implanter la SARL AUTO EST EXPORT, implantée actuellement à Cherbourg-Octeville, 3 rue du Chatillonnais et spécialisée dans l'acquisition de voitures pour la vente à l'export.

D'autre part, l'Assemblée Communale, par 25 voix pour et 4 abstentions, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition à l'amiable de l'ensemble immobilier sis rue Burnouf, cadastré section AO n°s 574 et 576 d'une superficie totale de 610 m², propriété de la Société AUBER TISSUS à Villeneuve d'Ascq, emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 octobre 2007.

5. Suppression de la régie de recettes pour la perception des droits de pesage du pont bascule

Suite à la suppression du Service du Pont bascule, situé sur l'Espace d'Activités Economiques d'Armanville,

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** en conséquence la suppression de la régie de recettes pour la perception des droits de pesage, instituée par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 1989,
- et corrélativement **MET FIN** aux fonctions de régisseur titulaire et de régisseur suppléant.

6. Budget principal 2008 de la Ville de Valognes - Décision modificative n°3

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, **ADOpte** la décision modificative n°3 du Budget Principal 2008 de la Ville de Valognes.

7. Budget du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement - Décision modificative n°1

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget 2008 du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement.

8. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (Ville et SCEA)

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE l'admission en non-valeur** des produits suivants que le Trésorier Receveur Municipal n'a pu mettre en recouvrement pour les exercices 2003, 2005, 2006, 2007 et 2008 (factures d'eau, repas de cantine, droits de camping et ouvrages non restitués à la Bibliothèque) :

<i>Budget principal de la Ville</i>	<i>112,94 €</i>
<i>Budget du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement</i>	<i>358,85 €</i>

9. Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement - Mise en place en 2009 de la mensualisation et du prélèvement automatique des factures d'eau

Afin de faciliter le règlement des factures d'eau et d'assainissement en permettant aux abonnés qui le souhaitent, de répartir la charge de leurs factures sur plusieurs mois et considérant cette demande croissante exprimée auprès des Services Municipaux, la mise en place de deux nouveaux modes de règlement est envisagée à compter du 1^{er} semestre 2009 avec la mensualisation par six échéances sur l'année et le prélèvement automatique de la facture.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la mise en place en 2009 de la mensualisation et du prélèvement automatique à échéance pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement,
- **FIXE** à 5 € HT l'indemnité forfaitaire en cas d'échéance impayée, et le montant minimum d'un prélèvement qui ne pourra être inférieur à 10 € HT,
- Et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de ce nouveau mode de règlement des factures du S.C.E.A.

10. Allocation de subventions à titre exceptionnel

*Suite à des demandes associatives, sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'allocation à titre exceptionnel, des subventions municipales suivantes :*

- ✓ 16 € à l'école Élémentaire A. LEFILIATRE de Montebourg, pour la participation d'un élève valognais à un cycle de 9 séances "équitation sur poney" à compter du 13 janvier 2009,
- ✓ 160 € à l'Association La Valognaise Athlétisme, pour la participation de 5 athlètes aux Championnats de France de 10 kms sur route qui se sont déroulés à LANGUEUX (22 – Côtes d'Armor) le 14 juin 2008,
- ✓ 160 € à l'Association La Valognaise Athlétisme, pour la participation d'un athlète aux Championnats de France de 100 kms qui se sont déroulés à THEILLAY (41 – Loir et Cher) le 30 août 2008,
- ✓ 160 € à la Valognaise Natation pour la participation de 4 jeunes licenciés aux Championnats de France des Clubs d'Été qui se sont déroulés à la CHATAIGNERAIE (85 – Vendée) les 30 et 31 août 2008,
- ✓ 100 € à l'association « La Lutte Valognaise », pour l'organisation du Trophée "Stéphane LELOUEY" qui s'est déroulé à VALOGNES le 30 novembre 2008.

11. Dispositions concernant le Personnel Communal

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **SE PRONONCE favorablement** sur les dispositions concernant le Personnel territorial concernant la passation et le renouvellement de contrats de travail à l'Ecole Municipale de Musique, aux Services Techniques, à la Piscine Municipale et à l'Hôtel-Dieu ; l'indemnité de sujétions spéciales de direction d'Etablissement d'Enseignement Artistique ; l'indemnité de repas du Personnel en formation sur Valognes,
- et **DONNE SON ACCORD** à la passation avec le Trésor Public et la Chambre Régionale des Comptes, d'une convention tripartite, relative à la dématérialisation des états de paies.

12. Bibliothèque Municipale - Travaux d'amélioration du lieu de contes - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Dans le cadre du contentieux concernant la Bibliothèque Municipale, par jugement du 15 mai 2006, le Tribunal du Grande Instance de Cherbourg a condamné la Compagnie Mutuelles du Mans Assurances (MMA) à verser à la Ville de Valognes, au titre de la garantie « dommages ouvrage » la somme de 100.226,40 € HT soit 118.548,01 € TTC, au titre des travaux de reprise de la verrière de la bibliothèque, des travaux de reprise du sas d'entrée et au titre du préjudice de jouissance.

La compagnie MMA a été, en outre, condamnée au paiement d'une somme de 3.500 € sur le fondement de l'article 700, c'est-à-dire à sa participation au remboursement du montant des honoraires de l'avocat de la Ville

Tenant compte de ce jugement, une consultation a été lancée pour désigner un Bureau d'études techniques pour assurer la Maîtrise d'œuvre de cette opération et le C.P.S. de Valognes a été retenu en octobre 2007 ; le dossier concernant les travaux à réaliser, élaboré le mois dernier par le C.P.S. doit faire l'objet d'une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 25 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d'amélioration du lieu de contes de la Bibliothèque Municipale,
- **DECIDE** l'inscription d'une enveloppe financière complémentaire pour permettre la réalisation de ces travaux ;
- **RETIENT** comme mode de dévolution des travaux la procédure adaptée ;
- **ET AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'engagement opérationnel de ces travaux.

13. Rénovation et prolongation des infrastructures de VRD - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Afin de répondre sans attendre aux demandes émanant des riverains ou dans le cadre de la programmation des travaux d'amélioration de la voirie et des réseaux divers, la Ville de Valognes envisage de passer un marché annuel à bons de commande ; les travaux faisant l'objet de commandes successives en fonction des opérations retenues dans le cadre du budget.

Par ailleurs, afin de permettre de renouveler éventuellement ce marché, ce dossier prévoit, conformément au Code des Marchés Publics, une clause de reconduction annuelle limitée à trois années supplémentaires, reconduction à l'initiative exclusive de la Collectivité.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 25 novembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises en vue de la passation d'un marché annuel à bons de commandes au titre du programme de rénovation et prolongation des infrastructures de V.R.D.,
- **ET RETIENT** comme mode de dévolution des travaux la procédure d'appel d'offres ouvert.

14. Dénomination de la Chasse Giot

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 25 novembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DENOMME** cette voie sur toute sa longueur, « **Chasse Giot** ».

15. Conventions, contrats, avenants et bail.

Sur avis de ses différentes Commissions réunies les 3 novembre, 6 novembre, 19 novembre, 24 novembre, 26 novembre et 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation ou le renouvellement des conventions, contrats, avenants et bail suivants :

- *Garderie périscolaire - Extension d'adhésion de la Ville auprès du Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CESU), afin d'offrir ce mode de paiement aux familles mettant leurs enfants en garderie périscolaire, ce même Service étant déjà utilisé depuis avril 2007, pour régler les prestations de la crèche.*

- *Convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Général pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique, conditionnant le versement d'une subvention de 18.040 € pour l'année 2008.*
- *Ecole Municipale de Musique – Renouvellement de la convention avec la Région Basse-Normandie, pour l'affiliation au dispositif cart@too, partenaire culturel, ce dispositif permettant l'acceptation par le Trésorier Municipal du règlement des cours dispensés par l'Ecole Municipale de Musique, à compter de l'année 2008-2009 tacitement renouvelable.*
- *Passation de conventions de partenariat, dans le cadre de la promotion des Musées : avec le Conseil Régional de Basse-Normandie pour participer au dispositif cart@too ; avec l'Inter-Comités d'Entreprises et Assimilés (ICEA) de Basse-Normandie pour l'utilisation de la carte CEZAM ; avec la Société Zorilla Recherche et Initiatives pour participer au dispositif Normandie Pass.*
- *Contrats de prestations intervenus dans le cadre du Salon du Livre du 13 au 16 novembre, pour l'accueil des auteurs.*
- *Contrat de vente avec la Compagnie Durand pour l'organisation d'un spectacle du théâtre de Guignol, intitulé « Le fantôme du Château », lors du Salon du Livre le 16 novembre à 14 h 30 au Complexe Polyvalent – coût : 1.100 € TTC.*
- *Contrat de vente avec la Compagnie Petit Théâtreum Popularem Portable pour l'organisation d'un spectacle pour enfants, intitulé « Le Noël de Petit Lion », qui aura lieu à la Bibliothèque municipale le 3 décembre à 10 h 30 – coût global : 700 € TTC.*
- *Contrats dans le cadre de « l'Hôtel-Dieu en Scène » : concert le 21 novembre à 20 h 45 avec « La Planche à Laver » de l'Association Tradijazz (coût du spectacle : 1.500 €) et concert le 19 décembre à 20 h 45 avec Les Frères Nardan de l'Association « Art'Syndicate » (coût du spectacle : 1.425,50 €).*
- *Passation avec la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un contrat d'abonnement à la plateforme « Service-Public Local », développée en partenariat avec la Documentation française pour enrichir les sites internet des Collectivités locales d'un guichet interactif permettant aux usagers d'accéder plus rapidement aux informations administratives et d'effectuer les démarches en ligne. Abonnement pour une durée d'un an et pour un coût de 345,34 € TTC.*
- *Convention pour la mise à disposition aux Restos du Cœur de locaux implantés dans le quartier du Gravier, rue des Bergeronnettes, d'une superficie de 120 m², pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2008.*
- *Résiliation au 15 décembre 2008 de la convention passée avec les Restos du Cœur dans les HLM situés 21 place du Château, et passation d'une convention de mise à disposition de ces locaux à l'Association « Les Défis de l'Avenir », à compter du 1^{er} janvier 2009.*
- *Renouvellement des conventions passées avec les Associations « CAP FORMATION » et « ANALYSE ET ACTION », pour la mise à disposition*

du local situé au 1^{er} étage de l'EVEILS, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, moyennant un loyer mensuel de 110 € chacune.

- *Convention avec l'Association DOSILASICORDES pour l'organisation d'un atelier d'éveil musical dans le cadre de l'opération « Ticket Temps Libre – vacances de Noël 2008 ». Cet atelier programmé pour 12 enfants âgés de 6 à 12 ans se déroulera Salle Paul Eluard de l'Hôtel-Dieu les 29, 30 et 31 décembre – Coût global : 618 €.*
- *Conventions de partenariat entre le collège Félix Buhot, le collège Sainte-Marie, la ligue de football de Basse-Normandie, le district de football de la Manche, la Ville de Valognes et l'AS Valognes Football pour la mise à disposition des équipements sportifs.*
- *Avenants n°1 avec EUROVIA Basse-Normandie pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le programme de rénovation de voirie rurale et pour la construction du giratoire situé Avenue Jean Monnet / Boulevard Félix Buhot (modification de la formule de variation des prix).*
- *Avenant n°1 à la convention passée le 13 décembre 2005, avec l'Entreprise Manche Communication représentée par Monsieur Brouillard pour l'implantation en domaine public de 15 panneaux AFFIMAT, avenant concernant la modification d'implantation de deux panneaux et la prolongation de cette convention, d'une année supplémentaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.*
- *Location de la salle de spectacles du Cinéma Trianon - Passation avec M. Bruno CHAMPALAUNE, exploitant cinématographique, d'un bail commercial, d'une durée de 9 années entières et consécutives du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2017.*
- *Passation d'un contrat de cession avec le quintette de cuivres CORIALLO, pour un concert programmé en ouverture de la cérémonie des Vœux du Maire le 19 janvier 2009, à 18 h 00, au Complexe Polyvalent – Coût de la prestation : 500 €.*

Valognes, le 9 décembre 2008

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN